

**DECISION DU BUREAU N°47.22**

**Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**VU** la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

**Considérant** la nécessité de faire appel à une maîtrise d'œuvre partielle pour la requalification de la voirie et des espaces publics des rues Tony Garnier et des Frères Lumières dans le Parc de la zone d'activité du Chapotin à Chaponnay,

**Considérant** l'avis d'appel à la concurrence diffusé au BOAMP du 22 juin 2022 et au JOUE le 24 juin 2022, pour un marché de maîtrise d'œuvre partielle relative à la requalification de la voirie et des espaces publics des rues Tony Garnier et des Frères Lumières dans le Parc de la zone d'activité du Chapotin à Chaponnay,

**Considérant** la décision d'attribution à la société OGI de la commission d'appel d'offres en date du 12 septembre 2022,

**DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat n°2022.35.00 conclu avec la société OGI, située 355 allée Jacques Monod – 69800 ST PRIEST d'un montant de :
  - o 49 900 € HT soit 59 880 € TTC, pour la mission de base,
  - o 4 500 € HT soit 5 400 € TTC, pour la mission complémentaire n°1 « Reprise de la phase PRO » ;
  - o 1 300 € HT soit 1 560 € TTC, pour la mission complémentaire n°2 « Assistance au maître de l'ouvrage pour mettre en œuvre la communication et l'information des usagers et riverains » ;
  - o 2 000 € HT soit 2 400 € TTC pour la mission complémentaire n°3 « Coordination des intervenants extérieurs. ».
  
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO aux chapitres 20 et 458.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,  
Le 12/09/2022

**Pierre BALLELIO**  
Président



**Nicolas VARIGNY**  
1<sup>er</sup> Vice-président

